

Nîmes, le 11 avril 2017

CABINET DU PREFET

BUREAU DU CABINET

PÔLE AFFAIRES BUDGÉRAIRES – PROTOCOLE –
VOYAGES OFFICIELS

Affaire suivie par : M^{me} Pascale PISSIS

☎ : 04 66 36 40 69

☎ : 04 66 36 40 20

pascale.pissis@gard.gouv.fr

Le Préfet du Gard

à

**Mesdames et Messieurs les Maires du
département**

En communication à

Monsieur le Sous-préfet d'Alès

Monsieur le Sous-Préfet du Vigan

Objet : Journée Nationale de la Déportation - dimanche 30 avril 2017

PJ : Message des déportés

Le dimanche 30 avril, la France rendra l'hommage traditionnel aux victimes et aux héros de la Déportation.

Afin que cette cérémonie revête toute l'ampleur et la solennité souhaitables, **je vous demande d'organiser, dans votre commune, ce jour-là, une manifestation officielle devant le monument aux morts**, avec la participation la plus large possible de la population, et en particulier de la jeunesse.

Les jeunes sont vivement invités, non seulement à être physiquement présents aux cérémonies commémoratives, mais aussi à fleurir les monuments aux morts, les plaques commémoratives, les carrés militaires, les nécropoles nationales, ainsi que les cimetières où sont enterrés les soldats morts sur notre sol et les victimes de la déportation.

Je vous adresse le message des associations de déportés et internés qui pourra être lu par un ancien déporté, un ancien combattant ou un jeune de votre commune.

Par ailleurs, je vous demande également de veiller à ce qu'une minute de silence et de recueillement soit observée dans tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés toute la journée aux couleurs nationales. Il convient d'être attentif au bon état des drapeaux utilisés.

Je vous remercie de votre collaboration active à l'organisation de cette journée du souvenir.



Didier LAUGA